



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal n° 16 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 à 20h00 A la salle du Conseil Communal à Roche

---

<b>Présidence :</b>	M. Maxime Crisinel
<b>Sont présents :</b>	A l'appel :
	20 membres présents sur 28 conseillères et conseillers assermentés
	Pour le CODIR :
	M. Marcel Rechsteiner, Vice-Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes, Fabio Lecci.
	Excusé : M. Marc-Olivier Narbel, Président

---

#### Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025*
4. *Démissions-Assermentations*
5. *Communications du bureau*
6. *Rapport et vote du préavis suivant :*
  - 6.1 **Préavis N° 01/2026, relatif aux comptes 2025**
7. *Communications du CODIR*
8. *Divers*

M. Maxime Crisinel, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Marcel Rechsteiner, Vice-Président du CODIR et 3 conseillers du Comité de Direction.

#### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel : 20 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : M. Pascal Aeberhard, M. Robert Conrad, Mme Emilie Dufresne, M. Christian Müller, Mme Audrey Ravenswaaij, M. Bernhard Stamm,

Non excusés : M. Thomas Dubois, M. Léonard Studer

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

*Après l'appel, l'Assemblée se compose de 20 membres avec le Président, soit 19 votes à main levée et 20 votes à bulletin secret.*



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président propose une modification de l'ordre du jour à la suite de la réception d'une interpellation déposée par M. Dominique Weber. Il donne lecture de l'ordre du jour modifié, comme il suit :

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025*
4. *Démissions-Assermentations*
5. *Communications du bureau*
6. *Interpellation de M. Dominique Weber intitulée «Relation CODIR-COGEF sur les aspects de gestion de l'ASPIHL»*
7. *Rapport et vote du préavis suivant :*
  - 7.1 Préavis N° 01/2026, relatif aux comptes 2025**
8. *Communications du CODIR*
9. *Divers*

Le Président demande si l'ordre du jour modifié appelle des remarques. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025**

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025 a été transmis avec la convocation, par courriel du 13 mars 2026.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite qu'il soit procédé à sa lecture.

Il demande également si quelqu'un à des modifications ou corrections à lui apporter.

Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal du 19 novembre 2025 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, avec remerciement à sa rédactrice.

## **4. Démissions – Assermentations**

Le bureau vient de recevoir la démission de M. Christian Müller du Conseil Communal de Villeneuve

Le Président lit la lettre de M. Müller qu'il remercie pour son travail dans le cadre du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL.

Le Conseil de Villeneuve devra donc en principe proposer un remplaçant pour son poste de Conseiller mais aussi pour celui de vice-Président. Une vérification devra être faite avec le Service juridique du canton afin de vérifier que cela est réellement nécessaire à l'approche de la fin de la législature, vu les dispositions légales suivantes

*Selon l'art. 104 al. 1 LEDP, sous réserve des dispositions spécifiques au présent chapitre, les dispositions qui régissent l'élection au Grand Conseil sont applicables par analogie aux élections des conseils communaux selon le système proportionnel.*

*En vertu de l'art. 85 LEDP, il n'y a pas lieu de procéder à une élection complémentaire lorsque le mandat devient vacant moins de six mois avant les élections générales.*

## **5. Communications du bureau**

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 2 février 2026 pour établir l'ordre du jour de la présente séance, désigner une commission en vue d'un éventuel préavis sur le crédit de construction de la salle de gym et de discuter de son fonctionnement. La commission n'a finalement pas eu à fonctionner, faute de préavis.

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 16 mars 2026 en comité restreint notamment pour préparer la suite du fonctionnement du Conseil intercommunal après les récentes élections. Il indique qu'il en résulte un



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

courriel qui sera adressé aux Présidents de Conseils, de groupes et de groupements afin d'expliquer le fonctionnement du Conseil d'intercommunal de l'ASPIHL afin d'en faire la promotion dans l'idée de se doter des compétences nécessaires, notamment.

Le Président annonce que prochainement le bureau devrait se doter de nouvelles adresses e-mail, soit probablement :

- [presidenceCI@aspihl.ch](mailto:presidenceCI@aspihl.ch)
- [secretaireCI@aspihl.ch](mailto:secretaireCI@aspihl.ch)

Il s'agit d'être un peu plus formel qu'en utilisant des adresses privées, comme c'est le cas pour le moment et de garantir le suivi et la conservation des échanges.

Le Président annonce que le 13 février 2026, le CODIR et le Conseil intercommunal ont été inspectés par le Préfet. Il relève que la séance s'est très bien déroulée et a été constructive et conviviale et que les seules remarques formulées concernent l'archivage des documents, qui devra être organisé dans les prochains mois.

Le Président rappelle que les prochains conseils auront lieux les :

- **10 juin 2026 à Noville ou à Villeneuve dans les nouveaux locaux de la Tour-Rouge**
- **26 août 2026 à 18h00 pour l'assermentation par le Préfet**
- **30 septembre 2026**
- **9 décembre 2026**

## **6. Interpellation de M. Dominique Weber intitulée «Relation CODIR-COGEF sur les aspects de gestion de l'ASPIHL»**

Le Président donne la parole à M. Weber pour la lecture de son interpellation.

Le Président invite les conseillers qui appuient l'interpellation à le faire savoir en levant la main.

L'interpellation est appuyée par plus de 5 personnes.

Le Président donne la parole au CODIR.

- **M. Rechsteiner** : J'invite l'interpellant à lire le guide pratique sur les commissions de surveillance où on trouve des informations. Toutes vos questions, il faudrait les poser à la commission de gestion. Mais la commission a-t-elle connaissance de ce guide, a priori non, parce qu'ils n'ont jamais demandé. La méthode de travail entre la commission de gestion et le CODIR n'a pas été clairement définie. Et selon le CODIR, c'est à la commission de gestion de prendre l'initiative en proposant un cadre de travail, en indiquant les axes d'investigation et en précisant les informations nécessaires pour exercer son mandat. À ce jour, le CODIR estime ne pas avoir reçu de demandes précises ou considère avoir répondu aux questions posées.

Le Président prend la parole et passe à nouveau la parole au CODIR.

- **M. Rechsteiner** : Est-ce que le Conseil ou M. Weber veut une réponse écrite dans le sens qu'on a donné maintenant ?
- **M. Weber** : Alors, j'ai lu le guide. Avec une interpellation, les questions, on peut les adresser au CODIR, mais pas forcément à une commission, donc c'est à vous que j'adresse la question, et puis je pense que la réponse peut être commune avec la commission de gestion pour la collaboration que vous mettez en place, ou nous informer de la collaboration qui est en place.
- **M. Rechsteiner** : Je ne pense pas que c'est au CODIR de poser la question à la commission de gestion.
- **M. Chavannes** : le CODIR est à disposition pour la COGEF et c'est à la commission de poser des questions et non l'inverse.
- **M. Weber** : Suite à la question que je pose dans mon interpellation, est-ce qu'au niveau du conseil, il y aurait un autre moyen de demander à la commission de gestion comment elle peut obtenir des informations auprès du CODIR.
- **M. Rechsteiner** : Il faut demander directement à la commission de gestion.
- **M. Teixeira** : La commission de gestion COGEF s'est surtout concentrée jusqu'ici sur les aspects financiers. Des échanges ont eu lieu avec le Président du conseil intercommunal, M. Crisinel, en février, demandant de préparer quelque chose pour la prochaine législature afin de développer l'aspect



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

gestion., Cela paraît tardif après plus de 5 ans de fonctionnement du Conseil intercommunal. J'ai découvert aussi sur le site internet de l'ASPIHL qu'un poste de directeur était mis au concours, sans communication officielle du CODIR, ni information donnée aux communes lors des validations de budget.

Le Président prend la parole et demande au CODIR s'il souhaite réagir aux propos de M. Teixeira.

- **M. Rechsteiner** : Il faut mentionner que la commission de gestion contrôle l'année écoulée donc 2025, pas 2026 et que les questions sur 2026 devront être posées à la fin de 2026. Je souligne aussi que la commission cumule gestion et finances, ce qui fait beaucoup, et que le conseil peut décider selon le règlement de séparer ces deux commissions si cela paraît utile.
- **M. Zufferey** : Je n'aimerais pas revenir sur ce qui s'est passé il y a quelques années avec l'engagement de l'architecte. On avait aussi appris par la suite qu'on avait engagé une architecte et, ensuite, on n'a eu que des problèmes.  
Le fond de la question, c'est de savoir s'il y a un cahier des charges qu'on pourrait avoir. Moi, je me suis un peu étonné de la réponse qu'on nous donne. J'estime que c'est de «l'enfumage». Ce n'est pas une question de savoir si c'est la commission de gestion qui demande, mais c'est la moindre des choses d'informer le Conseil intercommunal si vous mettez un poste au concours et de venir avec un cahier des charges devant le Conseil. Parce que notre mission aussi, c'est de transmettre aux citoyens des informations. Donc ça nous permettrait aussi de prendre contact avec des gens qu'on connaît, qui pourraient soumissionner pour les postes, etc.  
Donc la réponse qui a été apportée ce soir, pour moi, elle est «scandaleuse» et c'est de «l'enfumage». Et j'espère que dorénavant, le CODIR informera cette assemblée de manière valable, sans renvoyer ça à la commission de gestion. Non, c'est votre rôle de nous informer quand il y a des choses importantes. Et pour moi, l'engagement de personnel c'est une chose centrale et ce serait la moindre des choses de nous informer y compris avec les caractéristiques.
- **M. Pierre-Alain Karlen** : J'ai pris note des remarques et puis c'est un membre du CODIR et un syndic en fin de règne qui s'exprime. Et je pense que s'il y a eu des dysfonctionnements, il faut les relever. Il faut tenir compte des remarques et corriger les problèmes s'il y en a eu. Je propose que le CODIR rencontre la commission de gestion pour fixer une méthode de travail claire, comment on communique, qui est informé et quand, sans que la commission fasse de la "co-gestion". L'objectif est de repartir sur de bonnes bases et de mieux travailler ensemble.

Le Président prend la parole, pour expliquer son échange avec le premier membre de la COGEF, M. Texeira. Il confirme lui avoir suggéré d'initier l'activité de gestion de la COGEF en cette fin de législature afin de la développer lors de la législature suivante. Il précise que les choses doivent se mettre en place progressivement et que tout doit être créé, ce qui n'est pas un problème. Il juge que la proposition de M. Pierre-Alain Karlen va dans cette direction, sur la forme. Quant au fond, il estime que cela pourrait faire l'objet d'une réponse écrite à l'interpellation de la part du CODIR.

- **M. Weber** : La proposition de M. Karlen doit être débattue au sein du CODIR. Je vous propose que la réponse vienne au prochain Conseil de la part du CODIR.
- **M. Teixeira** : Concernant le poste de directeur, c'est le CODIR qui décide si on engage ou pas un directeur ?
- **M. Rechsteiner** : Oui c'est le CODIR qui décide.
- **M. Lecci** : Au niveau des budgets, il a toujours été indiqué qu'il y aurait un responsable technique et que la question du cahier des charges avait été évoquée. Le CODIR affirme ne pas avoir cherché à tromper qui que ce soit et précise que la transformation du poste administratif RH en poste de direction a aussi été annoncée au budget. Il ajoute que les annonces ont été publiées sur le site de l'ASPIHL et que le Conseil n'a pas à décider qui est engagé ni à quel taux : son rôle se limite à accepter le poste sur le plan financier.
- **M. Teixeira** : Je m'interroge sur la différence entre le responsable technique et un futur directeur. Je me demande si ce poste va rentrer dans le budget parce qu'un poste comme celui-ci nécessite plus que 60'000 frs.
- **Mme Borloz** : J'ai entendu des rumeurs que le poste de direction était déjà promis à quelqu'un. J'espère que le recrutement a été fait correctement mise au concours, examen des CV en choisissant la personne la plus compétente, sans favoritisme.
- **M. Rechsteiner** : Le poste a été mis au concours. On a eu des réponses et on a analysé toutes les réponses qu'on a reçues. On a reçu deux ou trois candidatures, mais le poste a été mis au concours



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

selon le règlement du personnel et non à une personne, d'office.

- **M. Kurdi** : On est bien d'accord pour résoudre le problème, mais il faut surtout parler du sujet principal du Conseil : le budget hausse des montants, manque d'argent du Canton, etc...

Le Président prend la parole et clos la discussion. Une réponse écrite sera donnée au prochain conseil.

## **7. Rapport et vote du préavis suivant :**

### **7.1 Préavis N° 01/2026, relatif aux comptes 2025**

Le Président rappelle que le préavis a été transmis par mail et donne la parole au rapporteur de la COGEF puis au CODIR.

- **M. Paolo Teixeira** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

Les comptes sont passés en revues page par page, y compris les annexes.

La discussion est ouverte aux questions

- pas de question.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Le président rappelle les conclusions du préavis avant le vote :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL**

**VU le préavis N° 01/2026, relatif au rapport relatif aux comptes 2025**

**OUI le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.**

### **DECIDE**

- 1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.**

Le préavis est adopté à l'unanimité

## **8. Communications du CODIR**

Le Président donne la parole au CODIR pour ses communications.

- **M. Rechsteiner** :

**Nouveau collège de la Tour Rouge** : le chantier avance bien et les échafaudages ont été retirés. Il y a eu un léger retard parce que le menuisier s'est désisté et qu'il a fallu retrouver quelqu'un, mais la rentrée 2026 reste assurée. Les salles seront prêtes et le bâtiment sera accessible aux enseignants avant la rentrée.

**Dédoublément de la salle de gym** : le préavis du crédit de construction n'est pas encore déposé, car des discussions sont en cours avec la commune de Villeneuve, notamment quant aux options de vente ou constitution d'un DDP.

**Plan d'affectation de la Tronchenaz** : le projet avance avec une consultation préalable envoyée au Canton et un premier retour reçu ; la suite dépendra de la décision du Conseil communal de Villeneuve d'approuver ou non le plan d'affectation proposé.

## **9. Divers**

Le Président donne la parole aux Conseillers pour les divers :

- **M. Weber** : La législature se termine le 30 juin 2026, l'assermentation aura lieu le 26 août 2026. Fin juin, pour ce qui est des conseillers, il y a les vacances et concernant le CODIR, ça se passe comment ?



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **M. Rechsteiner** : Ça ne concerne pas seulement l'ASPIHL mais de manière générale, les associations de communes. Le CODIR ainsi que les membres de Conseil intercommunal prennent leur fonction le 1<sup>er</sup> septembre.
- **M. Lecci** : les anciens organes restent en fonction jusqu'à l'assermentation des nouveaux conseillers, mais au plus tard le 30 septembre.
- **M. Zufferey** : En rapport avec le nouveau collègue, à la dernière séance, il avait été dit qu'une étude financière était en cours, avec une deuxième séance au mois de février. Quel est le résultat de cette étude et le cas échéant, quand serons-nous informés de ces résultats ?
- **M. Rechsteiner** : C'est une étude que l'ASPIHL mène, mais en coordination avec les 5 communes, au sujet de ce qui va en découler de la suite de l'ASPIHL. Nous vous tiendrons informés.
- **Mme Robert-Nicoud** : Je trouve qu'il y a un manque de clarté et de transparence autour du projet du collège de la Tronchenaz qui, quand même, a été budgétisé, devisé et accepté. J'ai aussi entendu plusieurs versions contradictoires. Je m'inquiète que quelque chose "ne soit pas clair", et je demande que la situation soit mise sur la table. J'aimerais connaître où en sont exactement le budget, le crédit d'études et la suite du projet, car les communes et les enfants attendent ce collège depuis des années.
- **M. Rechsteiner** : Le budget total du collège est de 55 millions. L'ASPIHL dispose actuellement de 35 millions, donc il faut augmenter le crédit. Le point qui bloque est de savoir combien les communes peuvent réellement mettre, d'où l'étude en cours. Pour dépasser les 35 millions, il faut l'accord des 5 communes : les conseils communaux doivent accepter le nouveau plafond à la majorité des deux tiers des membres.
- **Mme Robert-Nicoud** : Il y a peu de chance que les communes acceptent cette augmentation. Qu'elles sont les chances que ce collège sorte de terre ?
- **M. Rechsteiner** : Les communes aujourd'hui ne sont pas capables de dire ce qu'on a à disposition. Donc c'est difficile de refaire des projets et des études si on ne sait pas qu'elle est l'enveloppe qu'on a à notre disposition.
- **M. Zufferey** : Qu'elle est le plan B si ça devait pas se faire ? L'argent compte, mais la priorité doit rester la sécurité et le bien-être des élèves. Laisser les jeunes dans des locaux actuels jugés insalubres, voire dangereux en cas d'incendie, n'est pas acceptable. Je demande aussi plus de transparence et de meilleures réponses, et que les communes expliquent clairement aux citoyens les besoins réels, les coûts, et le fait que, ne pas faire le projet pourrait coûter encore plus cher, en termes de classes décentralisées et de transports. Je rappelle que des promesses ont été faites en campagne et qu'il faudra rendre des comptes, si elles ne sont pas tenues.
- **M. Chavannes** : Le CODIR travaille sur plusieurs scénarios pour trouver une solution pour ce collège, sous la pression du Canton, des écoles et des besoins urgents en salles. C'est comme un "puzzle" complexe, car chaque décision a des conséquences ailleurs et nécessite des concertations, ce qui prend du temps. Nous ne voulons pas un collège au rabais, ni une solution provisoire qui dure, ni un bâtiment fait "à la va-vite", et nous devons aussi tenir compte des limites financières des communes, au risque d'une hausse d'impôts. En bref, on entend bien les questions mais nous ne pouvons pas aller plus vite à cause du nombre d'acteurs et des délais de réponse, notamment du Canton.
- **Mme Robert-Nicoud** : Je rappelle que la maquette et les plans définitifs ont été vus et validés, qu'un concours a été déposé puis remporté, et que le projet du collège a été accepté et voté tel quel. Je ne comprends pas pourquoi on évoque maintenant des classes non définies ou des modifications à apporter. D'où vient le problème ?
- **M. Lecci** : Le concours a été gagné et le projet retenu est exactement celui présenté. Le vrai point de blocage est financier : pour réaliser le collège, il faut environ 50 millions, ce qui est encore estimatif. Les communes doivent vérifier qu'elles peuvent assumer les coûts, qu'elles ont des réserves suffisantes ou se poser la question d'une hausse d'impôts. Il y a une étude externe qui est en cours, avec des résultats attendus d'ici l'automne ; à ce moment-là, il y aura une communication et vous déciderez s'il faut continuer ou non. Le projet initial a déjà été présenté publiquement et n'a pas changé : on ne parle pas de "plan B", le "plan A" reste cette construction.
- **M. Rechsteiner** : Même après un concours d'architecture, le projet peut encore être ajusté pour réduire les coûts : soit en phasage, à savoir construire par étapes, soit en réduisant la volumétrie donc faire un collège plus petit, sans en changer la nature. Pour économiser, certaines parties pourraient être supprimées, comme la bibliothèque qui n'est pas suffisamment grande, mais s'il faut trouver des diminutions de coûts, on ne construira pas de bibliothèque dans le nouveau complexe.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **Mme Robert-Nicoud** : Je comprends tout à fait qu'il puisse avoir des modifications par rapport au concours, mais le budget de base, il a quand même été voté. On ne peut pas revenir 2–3 ans après un vote en disant "on a voté ça", comme si les communes n'avaient pas été consultées avant de lancer l'appel d'offres. Puisqu'on demande à cinq communes de s'unir pour construire un collège, avec un montant important, elles n'ont pas décidé "à l'aveugle". Un cadre financier/objectif a été défini, les communes ont pu donner leur accord en connaissance de cause, et se sont concertées avant de décider...
- **M. Rechsteiner** : Je crois qu'il y a une mésentente, le vote était sur le crédit du concours.
- **Mme Robert-Nicoud** : Le montant était de 55 millions ? Vous aviez quand même une idée de combien allait coûter ce projet ?
- **M. Rechsteiner** : Les communes n'ont pas les montants suffisants pour assumer ce projet.
- **Mme Robert-Nicoud** : Alors c'est bien là que la bât blesse, parce que ça veut dire que les Communes se sont avancées pour un projet qu'elles savaient ne pas pouvoir soutenir.
- **M. Lecci** : En 2020, lors de la création de l'ASPIHL, un plafond d'endettement de 35 millions avait été fixé pour construire un nouveau collège. Depuis, les coûts ont fortement augmenté. Ils sont estimés désormais à 50–55 millions, ce que les communes auraient plus de peine à assumer. Une partie du plafond a en plus été entamée par des travaux d'urgence, notamment à la Tour Rouge, ce qui accentue le problème.  
L'objectif actuel est donc d'évaluer la capacité financière réelle des communes via une étude : si elles ne peuvent financer, par exemple, que 40 millions, le projet devra être adapté en conséquence, tout en rappelant que plus on attend, plus ça coûtera. Je précise que ce qui a été voté, c'est le plafond d'endettement par le Conseil intercommunal, et non un montant supérieur.
- **M. Bertholet** : J'aimerais sensibiliser tous les habitants des communes en rappelant un précédent : il y a 30 ans, à Villeneuve, la population a refusé un collège, notamment parce que des personnes sans enfants votent aussi. Il faut laisser travailler le CODIR et ne pas se précipiter.
- **M. Rechsteiner** : On comprend bien vos inquiétudes. On en partage une grande partie. Vous êtes aussi là, en tant que représentant de vos conseils communaux respectifs. C'est à vous aussi de relayer ça auprès de vos Conseillers et de vos Municipaux.
- **M. Zufferey** : Lorsqu'on augmente la population, il y a aussi des rentrées d'impôts.
- **M. Teixeira** : Il y aurait peut-être un risque de dépassement du budget 2026 lié aux salaires. Selon le mail de Mme Maliqi du 18 septembre, une enveloppe de 400'000 CHF est prévue, comprenant notamment deux postes administratifs, à savoir un comptable et renfort technique, pour 296'000 CHF, un secrétaire de janvier à décembre à 35'500 CHF, et un concierge de juin à décembre à 32'500 CHF. Merci de vérifier, avant d'engager, que cela rentre bien dans le budget sinon "mathématiquement, ça risque de coïncider". J'ajoute avoir compris que le Conseil n'a pas à valider tant que les décisions restent dans le budget voté, laissant une marge d'autonomie si l'enveloppe est respectée.
- **M. Rechsteiner** : On en prend bonne note

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 21h15.

#### Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président

La Secrétaire

Maxime Crisinel

Corinne Rey

Rennaz, le 18 mai 2026